



Objectifs :

- Acquérir les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des grues de chargement,
- Conduire et utiliser les grues de chargement en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement, conformément à la recommandation CACES® R490.
- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques prévues par la recommandation CACES® R490.

Options : Conduite au moyen d'une télécommande

Public concerné:

Toute personne appelée à conduire une grue auxiliaire de chargement de véhicules.

Pré requis :

- 18 ans d'âge minimum (sauf dérogations spécifiques).
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions et à la réalisation des tests CACES®.
- Aptitude médicale à la conduite d'une grue de chargement recommandée avant l'accès à la formation.
- Permis de conduire (Si la conduite du porteur de la grue de chargement nécessite la détention d'une catégorie de permis de conduire pour circuler sur la voie publique).

Moyens matériel à fournir par les participants :

Équipements de protection Individuels (chaussures de sécurité, gants, casque, vêtement rétro-réfléchissant).

Encadrement - formateur - testeur :

Formateur spécialisé dans la conduite et la manipulation des grues de chargement.

Testeur CACES® qualifié par un organisme certificateur.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : Inter ou intra entreprise (sous conditions)
- Durée : de 07 heures à 35 heures selon les catégories choisies, le niveau du stagiaire et le type de formation : initiale ou recyclage/expert.
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : <https://www.a2prevention.com>.

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :



Nos formations sont accessibles sous conditions.
Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.

Méthodes pédagogiques :

Alternance de cours théoriques (présentiel) et d'ateliers pratiques.

Exercices pratiques de mises en situations de travail avec des grues de chargement conformes au CACES® R490.

Moyens pédagogiques :

PC et vidéoprojecteur, ressources multimédia et paperboard.

Notices fabricants, divers documents (VGP, etc...).

Plateforme d'évolution pratique conforme à la recommandation R490.

Évaluation pédagogique :

Épreuves théoriques et pratiques de la conduite des grues de chargement réalisées par des testeurs CACES® en fin de formation, conformément à la Recommandation R490.

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / Sanction :

Attestation de fin de formation / Certificat de réalisation.

Délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®), sous réserve de réussite aux tests, permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié.

Les tests CACES® sont assurés par des partenaires Organismes Testeurs CACES® certifiés pour la R490.

Validité/ Suite de parcours :

Recyclage tous les 5 ans, pour réactualiser les connaissances et savoir-faire, et repasser les épreuves théoriques et pratiques.

Le délai de réactualisation des épreuves pratiques peut être porté à 10 ans sous réserve qu'au terme des 5 premières années :

- le salarié ait réalisé sur ces 5 années au moins 50 jours par an de conduite d'un équipement de la catégorie concernée (attestation employeur à délivrer),
- le salarié passe à nouveau avec succès, dans un OTC, l'évaluation théorique du CACES® R.490 (attestation de réussite au test théorique du CACES® R.490 délivrée).



Contacts / renseignements

Tel : 05 59 64 04 42

formation@a2prevention.com

Version avril 2026



PROGRAMME DE LA FORMATION (conforme à la R490)

Connaissances théoriques :

- A - Connaissances générales
- B - Technologie des grues de chargement
- C - Notions élémentaires de physique
- D - Stabilité des grues de chargement
- E - Déplacement des grues de chargement sur site
- F - Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- G - Exploitation des grues de chargement
- H - Accessoires de levage et règles d'élingage
- I - Vérifications d'usage des grues de chargement

Savoirs-faires pratiques :

- A - Prise de poste et vérification
- B - Conduite et manœuvres
- C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- D - Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

Tests CACES® :

- **Test théorique** : QCM chronométré
- **Test pratique** : épreuve chronométrée sur chaque catégorie (prise de poste et mise en service, conduite, manœuvres, fin de poste – maintenance, conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)).

OPTION : Conduite au moyen d'une télécommande.

Passerelles :

Non concerné

Débouchés professionnels :

Utilisable dans plusieurs secteurs d'activités professionnelles (industries, collectivités, BTP, génie civil et militaire, exploitation de carrières, ...).

Équivalence : Non concerné

Références juridiques :

Le dispositif CACES définit les compétences pour conduire en sécurité les équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Le test CACES, défini par la recommandation R490 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

Répertoire spécifique : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6997/>

Version avril 2026